

## Chartre de projet

**« Amélioration du ratio d'assignation temporaire chez les cols bleus »**

**Préparé par :**

**Stéphane Chénier, Ronald Cyr, Josée Bédard, Stéphane Plante,  
Claude Savage, Pierre Trudel, Suzanne Desjardins, Simon Cloutier,  
Nathalie Collette, Eric Loiselle**

**Responsable de chantier : Eric Loiselle**

**Version en date du 15 janvier 2014**

## 1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

Participer à l'atteinte des gains d'efficience de 12 M\$ sur 5 ans pour le coût des lésions professionnelles en augmentant la présence au travail d'employés ayant subi un accident de travail. Le projet vise l'efficacité et la rapidité à offrir une assignation en travaux légers respectant les limitations fonctionnelles de l'employé.

L'approche retenue repose sur la diffusion d'une procédure corporative basée sur les meilleures pratiques internes et externes recensées. Il s'agit d'identifier et documenter en collaboration avec le contremaître et partenaire syndical une liste de tâches à valeur ajoutée pour l'employé et l'employeur.

L'efficacité du projet à contribuer à l'objectif dépend notamment de la gestion des perceptions syndicales et patronales envers une approche plus systémique. L'amélioration repose sur l'efficacité à poser les bons gestes aux bons moments par les gestionnaires de premier niveau. La participation des unités d'affaires à la rédaction et la diffusion de la procédure et des outils d'aide à la tâche favoriseront une application uniforme et répandue. La contribution du syndicat à l'identification des tâches à valeur ajoutée pour les deux parties atténuera la perception négative d'une l'application plus systémique du droit de l'employeur.